



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Restauration de l'église Notre-Dame des Grâces – attribution des marchés de travaux**

**N° 009.06.2025**

**Rapporteur :**  
**François LUCENA**

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

#### Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-009062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le projet de restauration de l'église Notre-Dame des Grâces.

Il s'agit principalement d'intervenir sur les toitures, la charpente, la zinguerie et les vitraux.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement d'architectes Michel Avellana / Serge Maynard.

Pour réaliser ces travaux qui se décomposeront en 9 lots, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 31 mars 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 28 avril 2025.

La procédure retenue a été celle de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique des offres et du prix. La visite du site a été rendue obligatoire pour remettre une offre.

Après négociations et sur la base du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N°	Lots	Montant en € HT	Entreprises	Ville
2	Charpente – couverture - zinguerie	738 241,04	SBR-Imbert	Revel (31)
4	Paratonnerre	7 459,18	Bodet Campanaire	Bruguières (31)
5	Gros œuvre - maçonnerie	20 523,21	Chevrin Geli	Castelnaudary (11)
6	Électricité	5 150,00	MC2F	Lespinasse (31)
7	Désamiantage	2 265,00	AWWA Group	Toulouse (31)
8	Vitraux	189 437,00	Lehagre-Envers Contre Tout	Toulouse (31)
9	Plâtrerie	7 803,00	Europlâtre	Puylaurens (81)

Les lots n° 1 – Traitement antiparasitaire et n° 3 – Peinture n'ont pas été attribués en raison d'offres irrégulières.

Le montant total des lots attribués s'élève à 970 878,43 € HT soit 1 165 054,11 € TTC.

La commune a déposé des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ils sont en cours d'instruction.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, madame Pascale CONTE-DUMAS ne prend pas part au vote.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 23 voix POUR,
- 1 ABSTENTION (Robert CLERON),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-009062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

décide :

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux des lots conformément au tableau figurant ci-dessus,
- de déclarer les lots n° 1 et 3 sans suite,
- de charger monsieur le maire ou son représentant d'exécuter les marchés de travaux à intervenir.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-009062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation